

Versailles, le 25 septembre 2014

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Les IA-IPR de SVT

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
de Sciences de la vie et de la Terre

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
des lycées et des collèges, publics et privés sous contrat.

Inspection
Pédagogique
Régionale
Sciences de la vie
et de la Terre
Patrice BAUDEVIN
Michel COSTE
Sophie HOPPENOT
Françoise RIBOLA
Tél. : 01 30 83 40 42
Tcpl. : 01 30 83 46 93
Mél : valerie.perrier-singre
@ac-versailles.fr

Objet : Lettre de rentrée pour l'année 2014-2015

Nous remercions par avance le coordonnateur de SVT de bien vouloir transmettre cette lettre à l'ensemble de ses collègues.

Nous vous souhaitons, chères et chers collègues, une excellente rentrée 2014 ainsi que la bienvenue aux nouveaux arrivants dans l'académie.

Cette année scolaire qui s'inscrit dans la continuité de la précédente, doit permettre de mener à bien les travaux et réformes entrepris afin de renforcer les performances des élèves et de créer les conditions de leur réussite. Pour cela nous insistons sur quelques orientations de travail dans notre discipline.

1. ACCOMPAGNER LES ELEVES DANS LEURS APPRENTISSAGES ET LEUR PARCOURS DE FORMATION

Au cours des conférences pédagogiques ou lors de nos inspections nous nous attacherons à évoquer avec vous les priorités suivantes :

Nous formons les élèves pour qu'ils développent des compétences, celles du socle commun au collège puis au lycée, celles nécessaires à leur réussite aux épreuves des différents baccalauréats et à leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Cette formation nécessite :



2/5

- d'identifier les compétences (connaissances-capacités-attitudes) travaillées et de les programmer sur l'année afin de construire un projet de formation pour les élèves.
- de mettre les élèves en situation d'analyse et de décision. Il est donc indispensable de proposer une démarche d'investigation rigoureuse mais ouverte qui laisse **une prise d'initiative aux élèves**.
- de les évaluer afin de mesurer les progrès réalisés par les élèves dans leurs apprentissages.
- de procéder à la remédiation indispensable à la réussite de tous les élèves.

Nous réfléchissons avec vous à des apprentissages progressifs et cohérents non seulement sur une année mais aussi dans le cursus disciplinaire ou scientifique de nos élèves (interdisciplinarité en Sciences) ainsi que sur les moyens pour les mettre en œuvre.

Plus généralement, notre formation s'inscrit dans le parcours de l'élève, ce qui nous amène à promouvoir les liaisons inter-cycles dans le cadre du conseil école-collège¹ mais aussi les dispositifs de liaison entre collège et lycée ou lycée et université.

En cela notre discipline contribue pleinement à l'objectif de l'École : la réussite de tous les élèves, c'est-à-dire porter chacun d'eux à son meilleur niveau, dans une école inclusive quel que soit l'établissement de l'académie

2. SE FORMER TOUT AU LONG DE SA CARRIERE

L'académie de Versailles accueille chaque année une grande diversité de professeurs stagiaires ou néotitulaires mais aussi recrute des enseignants non titulaires. Nous vous remercions tout d'abord de l'accueil que vous leur faites dans vos établissements et de l'attention bienveillante que vous leur portez pour les accompagner et les conseiller voire les tutorer. En travaillant en équipe, vous participez à l'entrée dans le métier de ces jeunes collègues et vous développez chez eux une vision plus large du métier d'enseignant conforme au nouveau référentiel de compétences du professeur².

Pour nous IPR, la formation initiale et continue des enseignants est primordiale car elle permet à chaque professeur d'actualiser ou de remettre en question ses pratiques ou ses connaissances. Nous souhaitons donc que chacun d'entre vous réfléchisse à son propre parcours de formation et puisse discuter avec nous de l'évolution de sa carrière ou de ses besoins de formation. Les conférences pédagogiques que nous organisons sur deux journées pour le lycée et pour le collège, concourent à cette formation en abordant les enjeux de notre discipline et des mises au point scientifiques. Les dates seront publiées sur le site académique SVT et communiquées par la liste de diffusion. Les campagnes d'inscriptions se feront dans le courant du premier trimestre par les chefs d'établissement pour le public (procédure GAIA). Les professeurs de l'enseignement privé y sont invités. Nous vous demandons de veiller à ce que chaque établissement soit au moins représenté par un professeur.

Nous vous proposerons cette année aussi, la participation à des groupes de réflexion pédagogique par l'intermédiaire de la liste de diffusion ou lors des conférences pédagogiques. Nous vous rappelons que ces groupes sont ouverts et que vous pouvez individuellement y postuler. Ils vous permettront de partager un travail de réflexion avec vos collègues d'autres établissements.

¹ <http://eduscol.education.fr/cid57365/le-conseil-ecole-college.html>

² http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066



3. COMMUNIQUER

3/5

L'actualité nous montre qu'il est fondamental de séparer sa vie personnelle de sa vie professionnelle. Ainsi, pour d'une part protéger les professeurs, et d'autre part identifier un message électronique comme un écrit professionnel et officiel (ce qui sous-entend un respect des formes institutionnelles de communication), **nous n'utiliserons plus que l'adresse académique** (adresse électronique professionnelle de type : prenom.nom@ac-versailles.fr). De nombreuses informations officielles de la part des services du Rectorat et de l'Inspection passent par cette voie (par exemple la nomination des tuteurs ou conseillers pédagogiques), c'est aussi le cas de notre liste de diffusion qui permet de vous communiquer des informations institutionnelles académiques ou nationales et de nombreuses ressources pédagogiques.

Cette adresse académique est indispensable pour accéder à des sites institutionnels, à des plateformes de formation, à des forums et elle sera utilisée cette année pour voter aux élections professionnelles. **L'activation et la consultation de votre boîte aux lettres professionnelle est donc incontournable et il convient aussi de vérifier régulièrement qu'elle n'est pas saturée.** Un parcours de formation en libre accès est disponible sur le site Athena pour apprendre à utiliser au mieux cette adresse³.

Le site académique SVT⁴, mais aussi le site interdisciplinaire « Pour les Sciences »⁵ et le site pour l'EDD⁶, permettent de mutualiser des ressources pédagogiques et didactiques. Sur le site disciplinaire un espace réservé aux enseignants de SVT, « profsvt »⁷ publie de nombreuses ressources issues de travaux menés à partir d'un travail collaboratif des enseignants de l'académie. Nous vous invitons à les consulter régulièrement.

Nous restons attentifs à vos questions et à vos besoins afin de contribuer à la mise en œuvre des priorités ministérielles et de participer aux réflexions qui sont prévues cette année⁸. Nous vous souhaitons à tous bon courage pour cette nouvelle année scolaire.

Les IA-IPR de SVT

³ <http://athena.ac-versailles.fr/course/view.php?id=1117>

⁴ <http://www.svt.ac-versailles.fr/>

⁵ <http://www.pourlessciences.ac-versailles.fr/>

⁶ <http://www.edd.ac-versailles.fr/>

⁷ <https://edu-agera.ac-versailles.fr/>

⁸ La consultation sur le socle commun de connaissances de compétences et de culture, la préparation de la conférence nationale sur une évaluation au service des apprentissages, la nouvelle politique de l'éducation prioritaire, le développement de la formation professionnelle initiale et continue des professeurs, le numérique comme moyen de lutte contre les inégalités et pour l'amélioration des apprentissages.



4/5



5/5